

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Certificats d'économie d'énergie (CEE)

Un levier pour l'investissement dans les équipements performants, générateurs d'économies d'énergie.



Quel montant ?

Les montants sont **proportionnels à la quantité d'économie d'énergie générée** par les travaux.

Vous trouverez dans ce document des exemples de financement sur une sélection de solutions Schneider Electric.

Pour qui ?

Tout acteur public ou privé peut en bénéficier sans restriction de taille, de chiffre d'affaires ou de secteur d'activité.

Seuls les sites soumis aux quotas carbone (dits ETS) font l'objet de procédures particulières.

A partir de quand ?

Les Certificats d'Economie d'Energie **sont déjà en application** depuis de nombreuses années.

A noter : il est fortement recommandé de consulter Schneider Electric sur vos primes CEE avant d'engager vos travaux (signer un devis par exemple).

Quel montant maximum ?

Aucune limite n'est appliquée sur le montant de la prime. Celle-ci dépend uniquement des économies calculées et est indépendante du montant investi.

Sur quel investissement ?

La prime s'applique en général aux **biens neufs**, installés sur des bâtiments ou matériels **de plus de 2 ans**. Les équipements Schneider Electric sont éligibles sur les travaux suivants :

- gestion technique du bâtiment (modernisation possible),
- système de régulation par programmation horaire pièce par pièce (résidentiel uniquement),
- régulation moteur,
- motorisation performante,
- alimentation sans interruption ou "onduleurs" performants $\geq 100\text{kW}$ (data centers uniquement, neufs ou existants),
- installation de groupes froids (retrofit et bâtiments neufs possible),
- confinements allées chaudes/froides (data centers uniquement, neufs ou existants),
- mesure de la performance énergétique (industrie uniquement),
- bornes de recharge de véhicules électriques,
- connexion électrique à quai des navires.

Des primes bonifiées

Les primes CEE peuvent être bonifiées dans certains cas :

• Contrat de performance énergétique

Le fait de s'engager sur les économies réalisées par un bouquet de travaux éligibles aux CEE permet d'en bonifier la prime de x1,4 à x1,6, voire davantage selon la durée d'engagement et les économies contractualisées.

• Zones non interconnectées

Les primes applicables aux travaux engagés dans les territoires d'Outremer (DOM-ROM) sont doublées.



Comment bénéficier de la prime ?

La prime s'obtient après dépôt d'un dossier auprès d'une entreprise autorisée à valoriser les CEE : un « obligé » ou un « délégataire CEE ». Ce dossier prouve l'incitation et l'investissement réalisé.

Toute demande d'ouverture de dossier doit se faire **avant engagement** du projet (= avant la commande, pas de rétroactivité possible).

Un dossier est généralement constitué des pièces suivantes :

- un contrat de partenariat CEE,
- un devis et une facture comportant les informations et mentions CEE obligatoires,
- une attestation sur l'honneur de fin de travaux.

Il existe 2 schémas de versement de la prime :

- **soit directement au bénéficiaire** (client final) des travaux
- **soit via l'installateur** qui effectue une avance de trésorerie correspondant à la prime, directement sur sa facture (sous réserve de son accord)

L'aide est-elle éligible pour les biens en crédit-bail / location ?

Les primes CEE peuvent être appliquées sur des biens en leasing. Toutefois, la durée du leasing doit correspondre à la durée de vie théorique de l'équipement indiquée dans les « fiches d'opérations standardisées ». Seules les bornes de recharge de véhicule électrique échappent à cette règle.

Vos avantages

Schneider Electric vous fait bénéficier de son expérience et des avantages de ses **contrats cadres avec ses partenaires CEE** :

- un **accompagnement étape par étape** sur le montage du dossier,
- un **taux préférentiel et sécurisé** des CEE pour un montant de prime optimal.



Plus d'informations

Contactez le Service Solutions de Financement

fr-financement@se.com

En savoir plus sur EcoStruxure™

se.com/fr/ecostruxure

Synthèse des travaux éligibles aux CEE et estimations de primes correspondantes

Nature des travaux	Unité de calcul	Prime* accessible selon la finalité du local/ de l'application		
		Local tertiaire	Local industriel	Application agricole
Gestion Technique du Bâtiment (GTB)	m² chauffés	De 0,35€ à 5,8€ par m²	-	-
Régulation par programmation horaire pièce par pièce (thermostat connecté)	m² chauffés	De 0,35€ à 2,2€ par m² (résidentiel uniquement)	-	-
Régulation Moteur				
Variation de vitesse sur moteur asynchrone	kW de puissance moteur	De 6,5€ à 74€ par kW	De 35€ à 81€ par kW	De 15€ à 127€ par kW
Moto-variateur synchrone à aimants permanents ou à réluctance	kW de puissance moteur	De 13€ à 105€ par kW	De 60€ à 116€ par kW	De 13 à 118€ par kW
Système électronique de pilotage d'un moteur électrique avec récupération d'énergie	Heures de fonctionnement annuelles x % du temps en phase de freinage x puissance du moteur en kW	-	~5c€ par unité	-
Régulation de ventilation sur silos à grains	m³ de grains ayant transité par le silo sur 12 mois	-	-	De 7c€ à 8c€ par m³
Motorisation performante IE4	kW de puissance moteur	-	De 5€ à 10,5€ par kW	-
Alimentation Sans Interruption performante (UPS/Onduleurs)	kW de puissance de sortie (≥ 100 kW)	De 16,5€ à 20,5€ par kW	-	-
Groupes froids / Cooling				
Régulation permettant d'avoir une haute pression flottante	kW de puissance du groupe	De 2€ à 148€ par kW	De 68 à 93€ par kW	De 35€ à 69€ par kW
Régulation permettant d'avoir une basse pression flottante	kW de puissance du groupe	De 2€ à 23,5€ par kW	9,8€ par kW	5,4€ par kW
Confinement des allées chaude et froides	Gain sur la T° de consigne x kW de puissance du groupe	De 10€ à 120€ par kW	-	-
Freecooling	kW de puissance du groupe	-	De 16,5€ à 258€ par kW	-
Récupération de chaleur sur groupes froids	Nbr d'heures d'utilisation de la chaleur récupérée x puissance utile récupérée en kW	7 c€ par unité		
Mesure d'Indicateurs de Performance Énergétique (monitoring énergétique)	kW de puissance monitorée	-	De 0,2€ à 4,5€ par kW	-
Bornes de recharge de véhicules électriques	Par borne	De 600€ à 9000€ par borne		
Connexion électrique à quai des navires	Totalité de la consommation d'énergie en kWh sur 6 mois	De 8c€ à 29c€ par unité		

*Estimations de primes moyennes ou maximales selon taux et fiches CEE en vigueur en janvier 2025
Ce tableau ne constitue en aucun cas un engagement de la part de SEF ou de ses partenaires

Schneider Electric France
Direction Marketing Communication France
35, rue Joseph Monier
F-92505 Rueil-Malmaison Cedex
Conseils : 0 825 012 999*
Services : 0810 102 424**

Life Is On

Schneider
Electric

* Services 0,15 €/appel + prix de l'appel
** Service gratuit + prix de l'appel

© 2024 Schneider Electric. Tous droits réservés. Life Is On Schneider Electric est une marque commerciale appartenant à Schneider Electric SE, ses filiales et ses sociétés affiliées.
En raison de l'évolution des normes et du matériel, les caractéristiques indiquées par les textes et les images de ce document ne nous engagent qu'après confirmation par nos services.
Life Is On : la vie s'illumine - Conception, réalisation : Day on Mars - Photos : Getty images, iStock, Shutterstock
01/2025 - ZZ6833